RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

HOLDING FTMS

Société par cations simplifiée à associé unique
Au capital de 100 euros
Siège social : 1 rue Jean-Paul SARTRE
77330 OZOIR-LA-FERRIERE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR Madame CATARINO Maria De Fatima

---

HOLDING FTMS SASU
[redacted]

Madame,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports que vous m'avez confiée, en me désignant en vertu des dispositions de l'article 40 de la loi du 13 JANVIER 1966, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Madame CATARINO Maria De Fatima dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société réalisée par apport en nature de parts sociales.

1 - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

Madame CATARINO Maria De Fatima est associée unique et gérante de la Société JUST FTMS, Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, dont le siège social est à BUSSY-SAINT-GEORGES (77) – 8 place Fulgence Bienvenue immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le n° 833 747 587.

Madame CATARINO Maria De Fatima a décidé de consentir à la Société HOLDING FTMS SASU, l'apport des 500 titres sur les 500 (soit 100%) qu'elle détient dans la structure Société JUST FTMS SARL.

C'est la valorisation de ces apports en nature qui fait l'objet du présent rapport.

2 - DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Madame CATARINO Maria De Fatima apporte :

- 500 parts sociale de la SARL JUST FTMS,

Pour apprécier les valeurs retenues j'ai disposé :

Pour la société dont les actions sont apportées :

- 2 derniers états de synthèse (bilans, comptes de résultat et annexes) de la société JUST FTMS SARL, établis par le Cabinet SBECAC -137 rue du professeur Paul Milliez – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE,
- De l'évaluation de l'entreprise JUST FTMS SARL, réalisée par Le Cabinet SBECAC le 26/08/2026,

- Statuts et K-bis des entreprises,
- Du projet de procès-verbal des décisions de l'associée unique,
- Du projet de statuts modifié de la société HOLDING FTMS SASU,
- Du traité d'apport des titres,

3 – VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

J'ai apprécié la pertinence de l'évaluation de la valeur des titres en m'attachant non seulement aux bases retenues, mais également à la démarche suivie.

5 – CONCLUSION

En conséquence de tout ce qui précède, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports en nature décrite ci-dessus, pour :

100 000 euros représentés par 10 000 actions de 10 euros de valeur nominale de la SASU HOLDING FTMS qui seront créées en rémunération de l'apport en nature.

[redacted]